



Mon mari doit etre juge pr conduite avec un permis non valide

Par **sara_old**, le **29/07/2007** à **20:12**

Bonjour.

Mon mari doit passer en jugement pour conduite avec un permis non valide. D'origine étrangère, il a eu le droit de conduire avec son permis d'origine jusqu'à l'obtention de sa carte de résident en France. La préfecture lui avait notifié qu'il devait repasser le permis français car aucune convention n'a été conclue avec ce pays. Seulement, faute de moyen il ne l'a pas fait et a continué de conduire avec cet ancien permis même après avoir acquis la nationalité française. La police qui l'a interpellé atteste que son permis étranger est un faux et il doit passer en jugement au mois de septembre. Je souhaite savoir ce qu'il risque comme peine? Merci.